

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 juillet 2026 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Madame Jaicy Morin conseiller siège no.2;
Monsieur Pierrot Beaudoin, conseiller siège no.3;
Monsieur Luc Robillard conseiller siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

ABSENT : Monsieur Jean-François Dion, maire;

Est également présent la directrice générale adjointe et greffière adjointe ainsi que 5 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire suppléant constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026.

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 441,316.75\$
 - Factures payées : 378,697.36\$\$;
 - Chèques : no.13719 à no.13764 ;
 - Prélèvements automatiques : no.4043 à 4071 ;
 - Factures à payer : 5 961,32 \$;
 - Payes : 56 658,07 \$;
- 2.2 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2026-R-AG193 – Demande à la Sûreté du Québec, établissement du pôle de détention de fin de semaine au poste de la Sûreté du Québec de Maniwaki.
- 2.3 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2026-R-AG201 – Demande au gouvernement du Canada et la Société canadienne des Postes – Maintien de l'accessibilité et de la quantité des services postaux dans les municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.
- 2.4 Offre de services – Équipe Laurence – Actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussée.
- 2.5 Liste des immeubles devant être vendus.
- 2.6 Mandat à représentant – RPGL Avocats.
- 2.7 Autorisation de signature – Dossier du chemin Noel Charlebois.

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4 TRANSPORT

- 4.1 Reddition de compte – Entretien des routes locales (ERL).
- 4.2 Octroi de contrat de gré à gré pour des travaux d'asphaltage.
- 4.3 Achat d'un nouveau camion Ford F-250.

5 HYGIÈNE DU MILIEU

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-07-CMD091 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller, Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-07-CMD092 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierrot Beaudion, appuyé par la conseillère Jaicy Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-06-CMD093 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 441,316.75 \$ et se détaille comme suit ;

- Factures payées : 378,697.36 \$;
- Chèques : no.13719 à no.13764 ;
- Prélèvements automatiques : no.4043 à 4071 ;
- Factures à payer : 5 961,32 \$;
- Payes : 56 658,07 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Anne Courville, directrice générale adjointe et greffière adjointe certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Anne Courville

Directrice générale adjointe et greffière adjointe

2026-07-CMD094 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2026-R-AG193 – DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, ÉTABLISSEMENT DU PÔLE DE DÉTENTION DE FIN DE SEMAINE AU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT la résolution 2026-R-AG193, reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, concernant une demande à la Sûreté du Québec visant l'établissement d'un pôle de détention de fin de semaine au poste de la Sûreté du Québec de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE le pôle de détention de fin de semaine est présentement établi au poste de la Sûreté du Québec de Mont-Laurier pour les détenus rattachés au territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le maintenir une détention au sein du poste de la Sûreté du Québec de Maniwaki permet de réduire les délais administratifs ainsi que les coûts logistiques liés aux escortes pour les audiences;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements de détenus monopolisent des agents qui pourraient autrement être affectés à des tâches visant à assurer la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QU'en instituant le pôle de détention au sein du poste de la Sûreté du Québec de Mont-Laurier, cela augmente la crainte d'une fermeture éventuelle du poste situé à Maniwaki, associé à d'autres facteurs laissant craindre un transfert de responsabilités vers Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement du pôle de détention de fin de semaine à Maniwaki génère des emplois directs et indirects;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de Sécurité publique émise en ce sens lors de sa rencontre du 5 mai 2026.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- appui la demande de la MRC Vallée-de-la-Gatineau auprès de la Sûreté du Québec concernant l'établissement du pôle de détention de fin de semaine au poste de la Sûreté du Québec de Maniwaki.

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-07-CMD095 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION
2026-R-AG201, DEMANDE AU GOUVERNEMENT
DU CANADA ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES
POSTES – MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE
LA QUALITÉ DES SERVICES POSTAUX DANS LES
MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-
LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT la résolution 2026-R-AG201, reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, concernant une demande au gouvernement du Canada et la Société Canadienne des postes le maintien de l'accessibilité et de la qualité des services postaux dans les municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne des postes a pour mandat d'assurer un service postal universel, accessible, efficace et financièrement autosuffisant ;

CONSIDÉRANT QUE des compressions et des changements annoncés, notamment la fin progressive de la livraison à domicile;

CONSIDÉRANT QUE ces changements pourraient entraîner une diminution significative de l'accessibilité aux services postaux pour les citoyens, particulièrement dans les municipalités rurales et éloignées du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'évaluer l'avenir du service postal en tenant compte des réalités régionales, rurales et municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'appuyer la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de demander au gouvernement du Canada et la Société canadienne des Postes l'importance de maintenir les services postaux ruraux afin d'assurer le service direct offert à la clientèle desservie via les comptoirs postaux de proximité à caractère public.

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-07-CMD96

**OFFRE DE SERVICES – ÉQUIPE LAURENCE –
ACTUALISATION DU PLAN D'INTERVENTION
POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES
D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSEE**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention actuellement en vigueur n'a pas été mis à jour depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'intervention se veut un outil d'identification et de planification des travaux prioritaires devant être réalisé sur notre réseau et qui nécessitent des interventions à court terme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- mandate l'Équipe Laurence pour l'actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduits d'eau potable, d'égout et de chaussée pour un montant de 9 500,00 \$ (excluant les taxes applicables) et ce, selon les termes et conditions de l'offre de services # OS-14342;
- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 61000 419.

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-07-CMD097

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 5 novembre 2026, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone appuyée par la conseillère Jaicy Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale et greffière-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-07-CMD98

MANDAT À REPRÉSENTANT

ATTENDU QUE la Municipalité de Délage peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiements des taxes et ce, selon la résolution 2026-07-CMD097;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, ou la mairesse à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière ou le maire à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 novembre 2026 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-07-CMD099 AUTORISATION DE SIGNATURE – DOSSIER
CHEMIN NOEL CHARLEBOIS**

ATTENDU QUE la municipalité poursuit les démarches relatives au dossier du chemin Noel Charlebois;

ATTENDU QU’il est nécessaire d’autoriser les représentants de la Municipalité à signer les documents requis afin de mener ce dossier à terme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierrot Beaudoin, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d’autoriser le maire, Jean-François Dion, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière Maude Tourangeau, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires au dossier du chemin Noel Charlebois.

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-07-CMD100 REDDITION DE COMPTE – ENTRETIEN DES
ROUTES LOCALES (ERL)**

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des roues locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE le Programme d’entretien des routes locales (ERL) demande une confirmation quant aux travaux réalisés;

ATTENDU QUE la municipalité informe le ministère des Transports du Québec de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales (ERL);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- autorise la directrice générale et greffière-trésorière à produire la reddition de compte pour le programme d’entretien des routes locales (ERL).

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-07-CMD101 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR DES
TRAVAUX D’ASPHALTAGE**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des travaux d’asphaltage sur certaines voies de circulation;

ATTENDU QUE le coût estimé des travaux permet l’octroi d’un contrat de gré à gré conformément aux dispositions du Code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions soit :

Soumissionnaire	# soumission	Prix (excluant les taxes)
Excavation SD	307	17 426,62 \$
Pavage Wemindji	WS2026-17	25 895,76 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierrot Beaudoin, appuyé par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'octroyer à Excavation SD le contrat pour les travaux d'asphaltage décrits à sa soumission datée du 22 mai 2026, pour un montant de 17 426,62 \$ (excluant les taxes);
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution du contrat ;
- d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521.

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-07-CMD102 ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION FORD F-250

ATTENDU QUE la municipalité louait un camion pour les besoins de ses opérations municipales;

ATTENDU QUE le contrat de location de ce camion a pris fin;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'acquisition d'un nouveau camion afin d'assurer la continuité de ses services;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser l'achat d'un nouveau camion Ford F-250, 2022 pour un montant de 52 359 \$ (excluant les taxes applicables) selon les termes et conditions de l'acte de vente;
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution l'achat ;

Le maire suppléant Eric Gauthier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-07-CMD103 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h20.

ADOPTÉE

Eric Gauthier
Maire suppléant

Anne Courville
Directrice générale adjointe et
greffière adjointe